

### JANVIER 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### FÉVRIER 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

### MARS 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### AVRIL 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

### MAI 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### JUIN 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

### JUILLET 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### AOÛT 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### SEPTEMBRE 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

### OCTOBRE 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### NOVEMBRE 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

### DÉCEMBRE 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

## LÉGENDE



**Collecte des matières ultimes (ordures)**  
Mercredi ou jeudi, selon votre secteur\*



**Collecte des matières recyclables**  
Mercredi ou jeudi, selon votre secteur\*



**Collecte des matières organiques**



**Collecte du gazon et des feuilles**



**Collecte des encombrants**



**Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)**



**Collecte des sapins**

\* Voir carte au verso





# CALENDRIER À CONSERVER

## COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Municipalité de Saint-Charles-Borromée  
370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée QC J6E 4P3  
Tél.: 450 759-4415 | Fax: 450 759-3393  
info@st-charles-borromee.org | www.st-charles-borromee.org

### Mot du maire

Je tiens à saluer les efforts remarquables et l'énergie déployée par les familles et les foyers charlois en matière de participation aux collectes et de préservation de l'environnement. Grâce à vous, Saint-Charles-Borromée se classe parmi les bons élèves, se situant au top 3 à travers la MRC de Joliette.

Le succès rencontré par vos actions prouve que vous avez pris les bonnes habitudes et que vous les avez ancrées dans votre quotidien. Cependant, la partie n'est jamais gagnée vers l'atteinte des plus bas taux de déchets non recyclés ou non compostés.

Pour notre Municipalité, il est nécessaire de multiplier les initiatives et d'apporter des solutions et des outils aux habitants de notre territoire.

C'est pourquoi nous avons produit ce calendrier des collectes pour l'année 2018. Conservez-le afin de vous y référer.

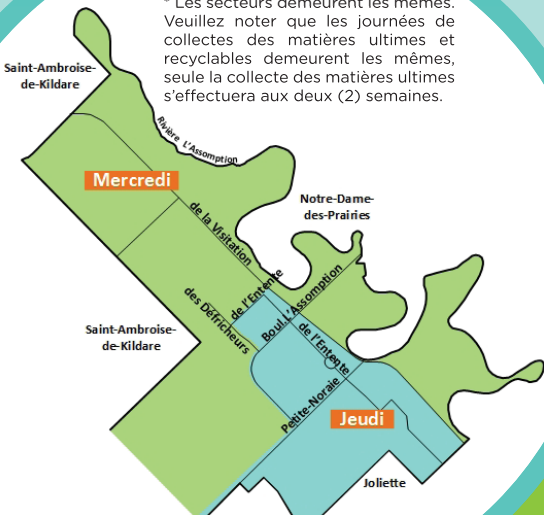
Il ne tient qu'à nous d'être des citoyens ayant comme leitmotiv « Facile à vivre... dans le respect de l'environnement ! »

Le maire,

Robert Bibeau



\* Les secteurs demeurent les mêmes. Veuillez noter que les journées de collectes des matières ultimes et recyclables demeurent les mêmes, seule la collecte des matières ultimes s'effectuera aux deux (2) semaines.



### Parc de récupération - Écocentre

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :  
du lundi au samedi, de 9 h à 16 h 30

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :  
le vendredi et le samedi, de 9 h à 16 h 30

**Fermé les jours fériés**

Téléphone : 450 759-9007  
1481, rue Raoul-Charette à Joliette (parc industriel)  
Gratuit pour les résidents de la MRC de Joliette  
avec preuve de résidence.

### Collecte des matières organiques

Les résidus de table et les résidus verts sont ramassés à raison d'une collecte par mois **jusqu'en mars** et d'une collecte par semaine **d'avril à novembre**. La Municipalité de Saint-Charles-Borromée distribue les bacs bruns nécessaires à cette collecte.



Les propriétaires de nouvelles résidences et de nouveaux commerces qui désirent obtenir un bac brun pour les matières organiques ou un bac bleu pour la récupération doivent en faire la demande auprès de l'hôtel de ville.

### Collecte du gazon et des feuilles

La collecte du gazon et des feuilles s'effectue le **mardi** en même temps que la collecte des matières organiques. La fréquence des collectes variera selon les saisons.



Le gazon et les feuilles peuvent être ramassés en tout temps dans le bac brun. Le gazon et les feuilles disposés dans des sacs de couleur claire seront collectés seulement lors de jours de collecte du gazon et des feuilles prévus au calendrier. Sont exclus les arbres, arbustes morts, terre et roches.

### Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

La collecte des produits dangereux, soit peinture, vernis, batteries, piles, etc. se fera dans notre municipalité le **samedi 2 juin**, de 9 h à 16 h, au garage municipal situé au 570, rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée. En dehors de cette date, vous pouvez apporter vos résidus domestiques dangereux au parc de récupération (Écocentre).



### Collecte des encombrants

La collecte des encombrants permet de mettre à la rue tout ce qui ne peut pas être recyclé et qui n'entre pas dans le bac à ordures (mobilier, tables, chaises, matelas...). Il suffit de déposer vos encombrants en bordure de rue la veille de la collecte prévue au calendrier, soit le mercredi ou le jeudi, selon votre secteur.

Les matériaux de construction, démolition et les matières organiques incluant gazon et feuilles ne seront toutefois pas acceptés. Vous pouvez les apporter au parc de récupération (Écocentre).

### Comment placer vos bacs

Afin de faciliter la collecte, veuillez placer vos bacs en bordure de rue les roues en direction de votre entrée privée, soit du côté contraire à la rue, les ordures d'un côté et le recyclage de l'autre. Si vous avez plus d'un bac, prévoyez un espace de 50 cm entre chacun.

